

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet d'Ille-et-Vilaine



# Sécurité Routière

**MAIRES**

---

**ET ÉLUS RÉFÉRENTS**

**Arrondissement de Saint-Malo**

IUT Saint-Malo / 10 février 2017

# PROGRAMME

**Ouverture de la réunion**    **Abel KINIÉ** - Directeur de l'IUT de Saint-Malo

**Françoise GATEL** - Présidente de l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine

**François-Claude PLAISANT** - Sous-Préfet de Saint-Malo

- **P**résentation de la Sécurité Routière
- **R**ôle des commissions médicales - Santé des seniors - Les Addictions
- **L**es mesures de nature à améliorer la sécurité des usagers de la route  
*Rôle du Maire - Gendarmerie - Police Nationale - Parquet - Associations*
- **E**xemples d'actions menées par les Maires et élus référents sécurité routière  
    SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES : aménagement de bourg  
    SAINS : sensibilisation auprès de la population

**Abel KINIÉ** - Directeur de l'IUT de Saint-Malo



**Françoise GATEL** - Présidente de l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine



**François-Claude PLAISANT** - Sous-Préfet de Saint-Malo



## *La sécurité routière, c'est :*

- l'ensemble des mesures visant à éviter les accidents de la route (prévention du risque) ou à atténuer leurs conséquences (prévision)

La question de l'insécurité routière est très complexe, elle nécessite :

- une coordination des diverses politiques nationales,
- une politique de prévention ambitieuse qui ne se limite pas au contrôle et à la sanction des infractions,
- que l'on agisse sur l'ensemble des facteurs de risque en associant tous les acteurs nationaux et locaux concernés afin d'être pleinement efficace.

## ***Au niveau national***

- La lutte contre l'insécurité routière constitue un des **axes prioritaires de la politique de l'État** au niveau du Premier Ministre.
- Le ministre de l'Intérieur définit et met en œuvre la politique en matière de sécurité et d'éducation routières.
- **Le Comité National de Sécurité Routière (CNSR)**, est en charge de formuler des propositions au gouvernement et rassemble l'ensemble des acteurs concernés (élus, entreprises, associations et administrations).
- **Le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière (DISR)** qui assure la coordination et qui est chargé de promouvoir la définition et la mise en oeuvre d'actions locales de sécurité routière en cohérence
  - la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière (DSCR) qui élabore et met en oeuvre la politique de SR,
  - l'Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière (ONISR) qui recueille les éléments de l'accidentologie et assure la diffusion des informations.

## *Au niveau départemental*

La mise en oeuvre de la politique locale de sécurité routière est placée **sous la responsabilité** du Préfet de département.

- Cette politique est confiée à la **Directrice de cabinet**, «cheffe de projet sécurité routière».

Elle est assistée :

- du Coordinateur Sécurité Routière (CSR) et à l'appui de l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière (ODSR), placé au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- des Forces de l'ordre, avec :
  - La Gendarmerie - Les compagnies territoriales et L'Escadron Départemental de sécurité Routière (EDSR)
  - La Police Nationale - La Direction Départementale de la sécurité Publique (DDSP) et la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS)

## *Au niveau départemental*

**Collectivités  
territoriales**

**Élus référents**

**Associations**

**Services de  
l'État**

**Milieu socio-  
professionnel**

**IDSR**

**Éducation**

**Assurances /  
Mutuelles**

- Grâce au **Document Général d'Orientations (DGO)** 2013/2017, qui :
  - a défini les axes et les enjeux de la politique de sécurité routière dans le département,
  - est l'outil de programmation pluriannuel visant à la mobilisation de tous les acteurs locaux pendant une période de cinq années,
- **Document partenarial** entre le Préfet de Département, le Président du Conseil Général, la Présidente de l'Association des maires, les Procureurs de la République de Rennes et Saint-Malo, le Directeur des Services Académiques de l'Éducation Nationale, ainsi que par le Directeur du Diocèse et de l'Enseignement Catholique
- Le DGO est ensuite décliné annuellement dans un **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)**, qui est l'outil de concertation et de coordination des projets des différents acteurs.

**Appel à projet 2017**



# La politique de la sécurité routière : comment?

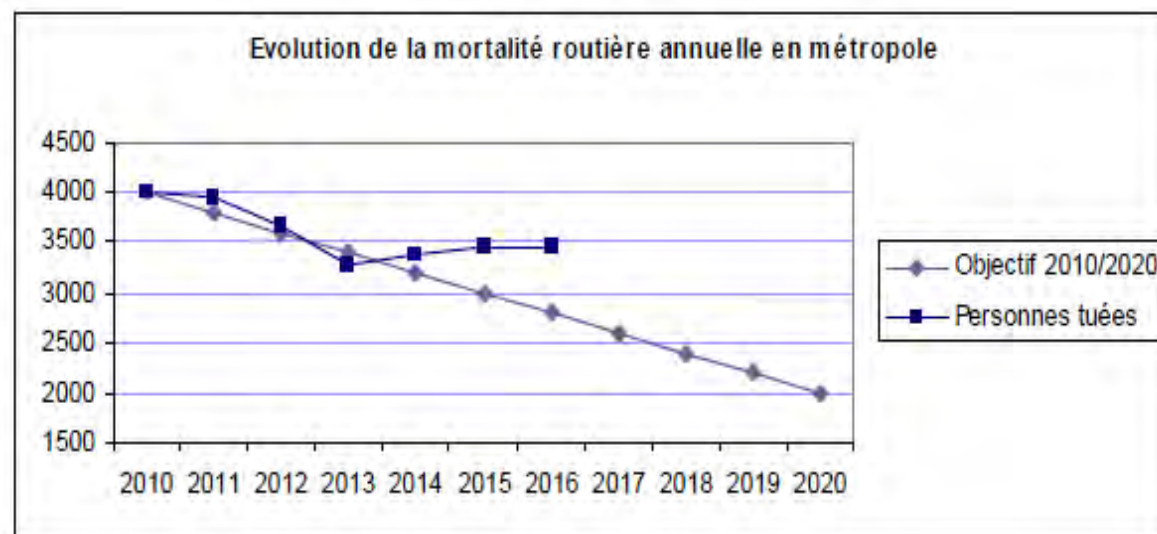
Les enjeux du Document Général d'Orientations (DGO) :

- **Alcool, stupéfiants et médicaments :**  
Sensibiliser sur les dangers de l'alcool et des drogues au volant
- **Vitesse et environnement :**  
Sensibiliser sur les dangers de la vitesse sur la route
- **Jeunes :**  
primaires, collégiens, lycéens, étudiants et apprentis
- **Deux roues motorisés :**  
Intensifier la vigilance des cyclomotoristes et des motards
- **Employeurs et salariés - trajets et missions :**  
Sensibiliser les travailleurs et les salariés aux risques routiers
- **Usagers vulnérables (piétons, cyclistes) et seniors.**



# Bilan 2016 - National

- La mortalité routière est estimée à 3 469 tués en 2016, en hausse de 0,2 % entre 2015 et 2016 soit 8 décès de plus.
- En hausse de +6% par rapport à 2013 et en baisse de -13% par rapport à 2010.

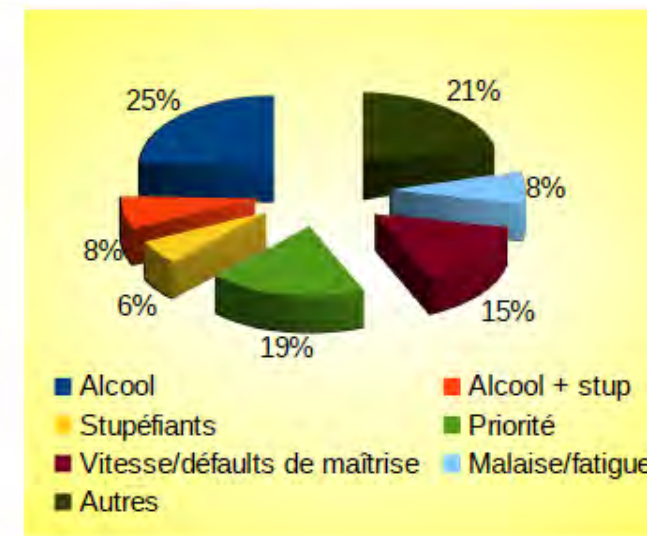
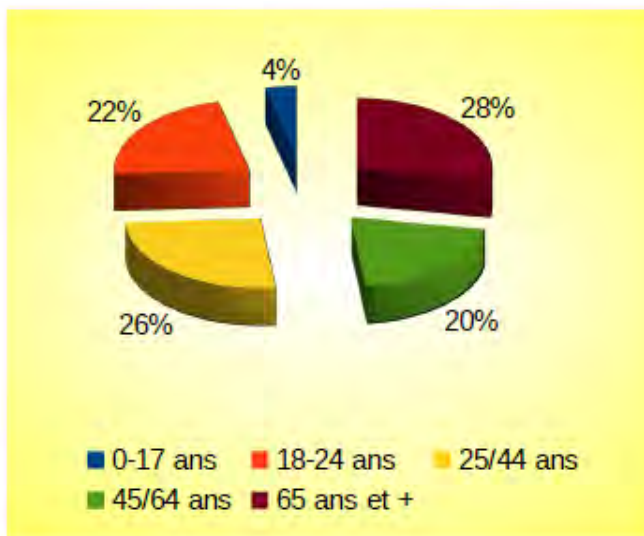
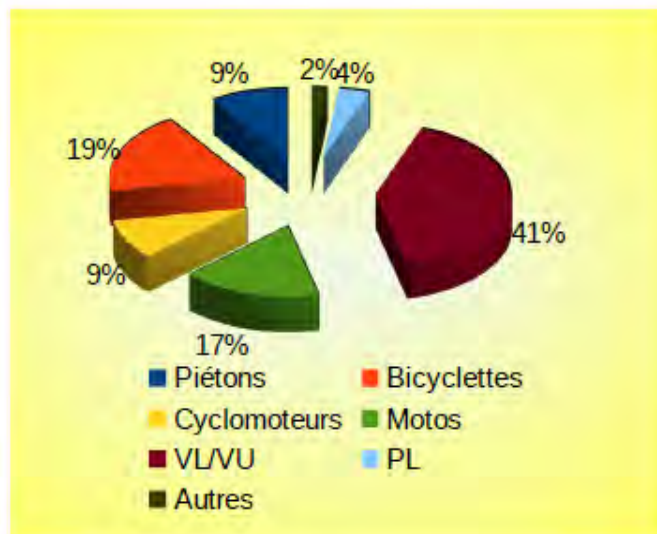


Bilan de l'année 2016	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Blessés	dont blessés hospitalisés
Année 2016 estimations	57 251	3 469	72 199	27 214
Année 2015	56 603	3 461	70 802	26 595
Différence 2016 / 2015	648	8	1 397	619
Evolution 2016 / 2015	1.1%	0.2%	2.0%	2.3%

# Bilan 2016 - Ille-et-Vilaine


- Hausse de tous les indicateurs
- 12 tués de plus /2015
- 125 blessés de plus /2015
- Sur 10 ans :
  - baisse de 27% des tués
  - baisse de 13% des blessés

	2016	2015	différence	Variation Ille-et-Vilaine
<b>Accidents corporels</b>	<b>840</b>	729	+ 111	+ 15,23 %
<b>Personnes tuées</b>	<b>54</b>	42	+ 12	+ 28,57 %
<b>Personnes blessées</b>	<b>1048</b>	923	+ 125	+ 13,54 %
<b>Dont blessées hospitalisées</b>	<b>345</b>	332	+ 13	+ 3,92 %



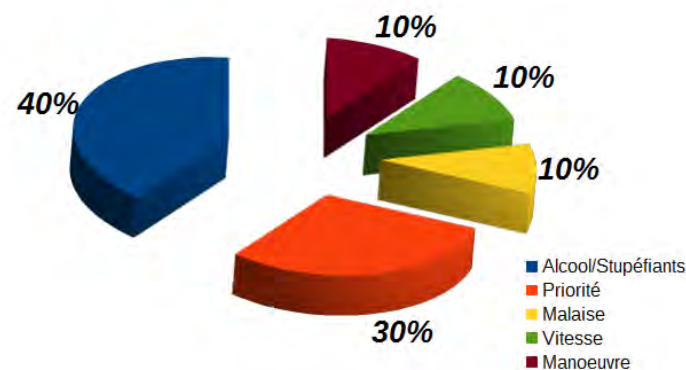
**2016**

- 10 personnes ont perdues la vie en 2016 sur l'arrondissement de Saint-Malo.
- 3 personnes de sauvées par rapport à 2015.

 <b>Piétons</b>	 <b>Vélos</b>	 <b>Cyclos</b>	 <b>Motos</b>	 <b>VT</b>	 <b>VU</b>
<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

<b>0-17 ans</b>	<b>18 - 24 ans</b>	<b>25 - 44 ans</b>	<b>15 - 64 ans</b>	<b>+ 65 ans</b>
<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	

- Causes :



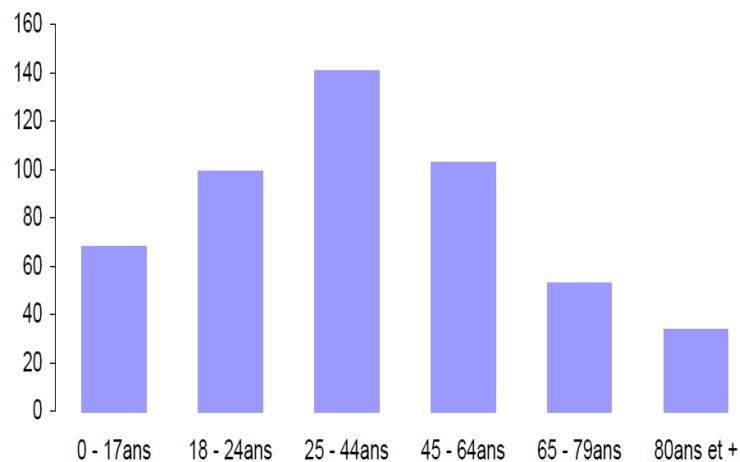
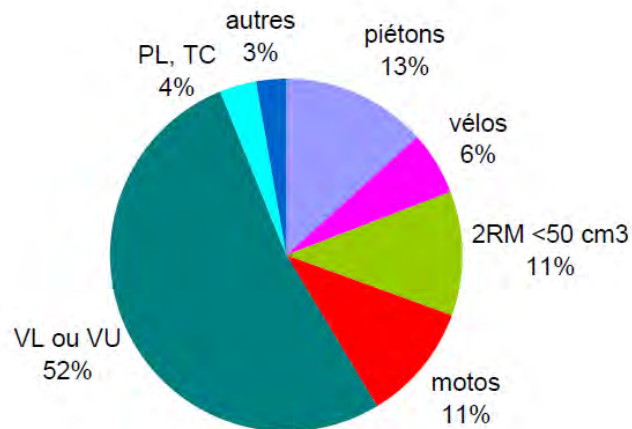


## 2011 - 2015

BILAN GLOBAL*	Accidents	Accidents mortels	Accidents avec tué(s) ou blessés hospitalisés	Victimes	Tués	Total blessés	dont blessés hospitalisés
Ille-et-Vilaine	3829	241	1686	5086	256	4830	1747
Arrondissement de Saint - Malo	350	57	290	498	57	441	282
% de l'arrondissement de Saint-Malo	9.0%	23.5%	17.0%	10.0%	16.9%	22.0%	16.0%

- L'arrondissement de Saint-Malo concentre environ 15% de la population du département d'Ille-et-Vilaine et 9% du total des accidents corporels du département
- Il se produit, en moyenne, 70 accidents corporels par an dans lesquels 88 usagers sont blessés et 11 personnes trouvent la mort.

## 2011 - 2015

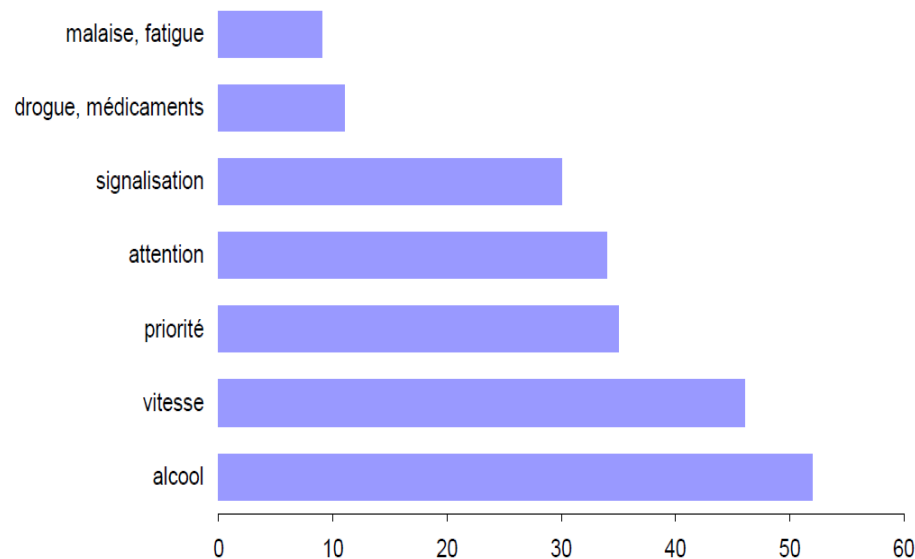


- La moitié des usagers impliqués dans les accidents corporels sont conducteurs ou passagers de véhicule légers ou utilitaires. Les usagers vulnérables (piétons, vélos et deux roues motorisés) représentent 41% des usagers impliqués.
- Les victimes des accidents, sont âgées :
  - les plus de 65 ans représentent 18% des victimes dans l'arrondissement contre 11% dans le département.
  - Par ailleurs, 7% des personnes blessées ou décédées a 80 ans et plus . Dans le département, cette classe d'âges ne représente que 3,7% des usagers blessés ou décédés.

## 2011 - 2015

	Nombre	%
Autoroute	0	0
R.N.	14	4
R.D.	242	69,1
V.C. et autres	137	39,1
Totalité des accidents sur la période	350	100,0

- 70% des accidents a lieu sur route départementale mais c'est sur route nationale qu'ils sont les plus graves.



- Parmi les causes les plus fréquemment retenues par les forces de l'ordre, l'alcool et la vitesse restent les principaux facteurs d'accidents corporels.

# Que peuvent faire les maires en lien avec le milieu médical ?

**Daniel CAVELIER** - Médecin auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine

- Le rôle des commissions médicales en matière de sécurité routière
- La santé des seniors.
- Les addictions



*L'accident de la route est **toujours**  
un drame humain **évitable***

*L'accident résulte d'une combinaison de 4 facteurs  
sur lesquels il est possible d'agir*



## Quelques évidences... qu'on oublie souvent

- Ce n'est pas parce qu'une commune a aujourd'hui peu d'accidents sur son territoire :
  - qu'elle est à l'abri d'une évolution du risque (développement de l'urbanisation, modification des comportements...)
  - que ses administrés n'ont pas d'accidents (trajets domicile-travail, déplacements vers équipements extra-communaux, déplacements loisirs ou vacances...)

### **Pour favoriser la sécurité routière,**

le maire a la possibilité d'agir dans de nombreux champs de compétence avec l'aide de plusieurs acteurs

## La Gendarmerie

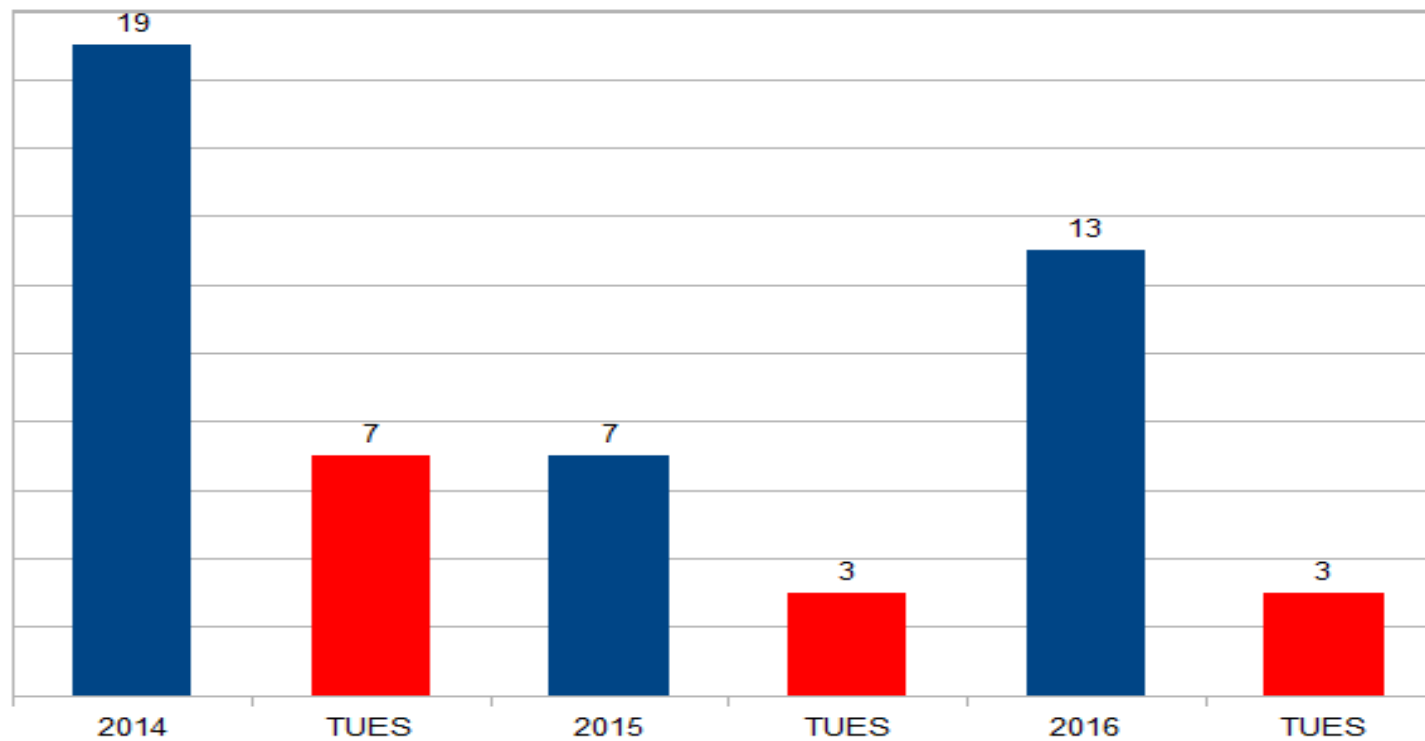
**Sébastien ANDRÉ** - Commandant de la compagnie de Saint-Malo



## La Police Nationale

**Pascal SERRAND** - Commandant de la compagnie de Saint-Malo

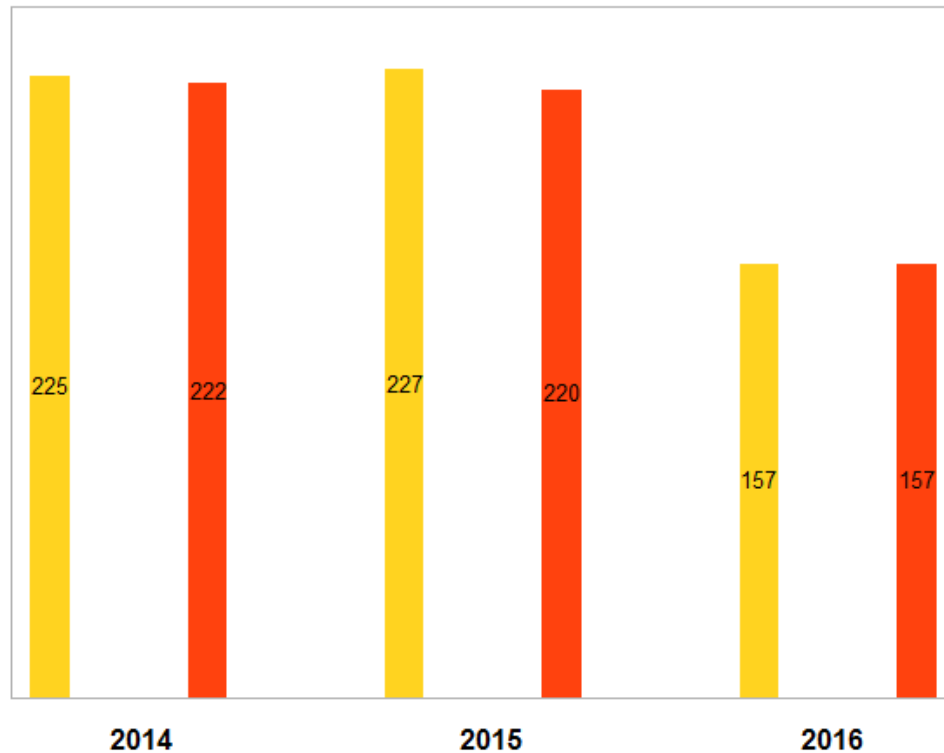
PROPORTION ACCIDENTS CORPORELS/TUES



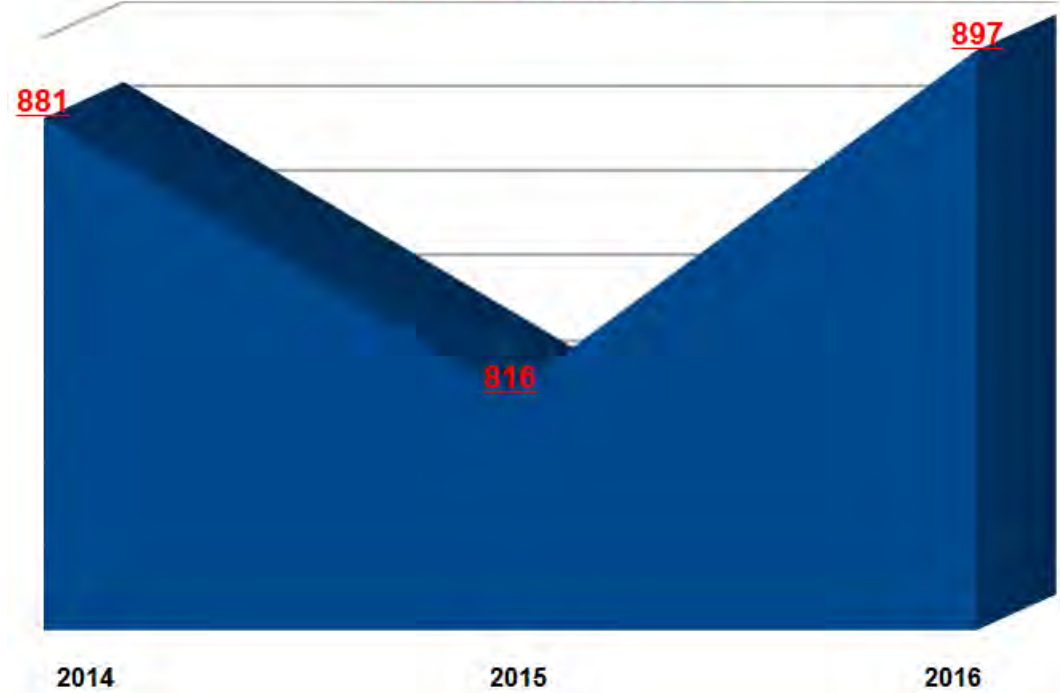
# Que peuvent faire les maires - Avec qui ?

## La Police Nationale

### PERMIS DE CONDUIRE ET ALCOOLEMIE



### DEPISTAGES ALCOOLEMIE



- Suspension ou Retention Permis de Conduire
- Pour alcoolémie



## Le Parquet

XX - XX



## Les Associations

# Que peuvent faire les maires - Avec quoi ?

## La Volonté

*Éducation*

*Infrastructures*

*Transports*

*Urbanisme*

*Environnement*

*Action sociale et santé*

*Prévention du risque routier*

*Communication*

*Politiques publiques*

*Tourisme et loisirs*

*Réglementation et contrôle*



# Que peuvent faire les maires ?

## SAINT-MELOIR-des-ONDES

René BERNARD - Maire



METAMORPHOSE  
AU CŒUR DU PAYS MALOUIN

Aménagement  
du centre-bourg

IUT Saint-Malo / 10 février 2017

# Que peuvent faire les maires ?

## SAINT-MELOIR-des-ONDES



AVANT



# Que peuvent faire les maires ?

## SAINT-MELOIR-des-ONDES

### LES TRAVAUX



Retours d'expériences



# Que peuvent faire les maires ?

## SAINT-MELOIR-des-ONDES



UN LIEU DE VIE ...



# Que peuvent faire les maires ?

## SAINT-MELOIR-des-ONDES



... SURTOUT SÉCURISÉ

Retours d'expériences



# Que peuvent faire les maires ?

**SAINS**

**Michel BLIN** - Maire



**Sensibilisation à la  
sécurité routière auprès  
des seniors.**

IUT Saint-Malo / 10 février 2017

# Que peuvent faire les maires ?

## SAINS



**CODE DE LA ROUTE**



**CONDUITE**

# Que peuvent faire les maires ?

## SAINS



## VITESSE



## ALCOOL



# Que peuvent faire les maires ?

## SAINS



## INCENDIE

## Pourquoi un élu ?

L'objectif de la démarche est de développer la culture sécurité routière des élus et de leur montrer qu'ils peuvent agir de nombreuses façons pour réduire les risques.

A ce jour 300 élus référents sécurité routière ont été nommé.

### RÔLE

Interlocuteur en matière de SR

Animation de la politique SR

Diffusion de la culture SR

Mobilisation des élus et des services

Évaluation de la politique SR

## Comment? Avec qui?

### COMMENT ?

À l'échelle communale ou intercommunale  
Dans les champs de compétence

### AVEC QUI ?

Les services de l'État  
La coordination sécurité routière interministérielle de la sécurité routière de la DDTM35  
Les associations  
Les autres acteurs de SR...

**Et surtout entre vous**

**En partageant vos expériences**

Quand?

**MAINTENANT**

En participant à la préparation du nouveau  
Document Général d'Orientations de  
Sécurité Routière 2018/2022.

IUT Saint-Malo / 10 février 2017



**MERCI  
A TOUS  
POUR**

**NOS ÉCHANGES**

**VOTRE MOBILISATION**

**VOTRE CONFIANCE**